

ASSEMBLÉE NATIONALE24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD18

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier et Mme Corneloup

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article unique de cette proposition de loi vise à interdire les activités de chasse le dimanche. Comme l'a montré le rapport sénatorial sur la sécurisation de la chasse, cette mesure ne serait pas de nature à favoriser un meilleur "partage" de la nature et des rapports plus apaisés entre promeneurs et chasseurs.

Cette disposition conduirait à exclure de très nombreux chasseurs dont les impératifs professionnels et familiaux ne leur permettent pas d'exercer leur passion au cours de la semaine.

Par ailleurs, les chasseurs ne monopolisent pas l'espace, les jours et lieux de chasse étant limités, et exercent souvent ce loisir sur des propriétés privées.

La chasse demeure une tradition populaire que nous devons protéger. C'est une chance pour nos territoires et pour la biodiversité.

Aussi, cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi.